



Aides de rentrée scolaire - Région Nouvelle Aquitaine

Chers Parents,

Le Conseil Régional accorde une aide financière aux familles dont l'enfant est inscrit pour la première fois en lycée.

Selon votre situation vous pouvez bénéficier de deux types d'aides :

- Aide à l'acquisition des manuels scolaires (pour les classes de 2^{nde} générale, 2^{nde} bac pro, 1^{ère} année CAP, classes ULIS),
- Aide aux équipements professionnels (pour les classes de 1^{ère} année CAP et 2^{nde} hôtellerie-restauration)

Le montant de l'aide peut varier en fonction des coûts réels d'acquisition de l'équipement et si vous êtes bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS).

Vous pouvez dès à présent, et **jusqu'au 30 novembre 2017**, consulter toutes les informations et effectuer votre demande sur le site :

<http://rentreescolaire.aquitaine.fr>

Direction

École

Collège

Lycée Général
et Technologique

Lycée des Métiers

Lycée Professionnel

Centre de formation
en alternance

Pour toute autre question, vous pouvez joindre la plateforme téléphonique du conseil régional au : 05 57 57 73 73

Site internet :
www.immac-pau.com

Mail :
contact@immac-pau.com

Etablissement habilité à percevoir la taxe d'apprentissage (Apprentissage - cat. A et B)

Pau, le 12 / 09 / 2017
Le Chef d'Établissement

Christian Espeso